



(11) **EP 2 090 717 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**19.08.2009 Bulletin 2009/34**

(51) Int Cl.:  
**E04F 19/04<sup>(2006.01)</sup>**

(21) Numéro de dépôt: **08380043.3**

(22) Date de dépôt: **18.02.2008**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT  
RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA MK RS**

(72) Inventeur: **Bermejo Sotillo, Miguel Angel  
49003 Zamora (ES)**

(74) Mandataire: **Manzano Cantos, Gregorio  
Cabinet Manzano  
Embajadores, 55  
28012 Madrid (ES)**

(71) Demandeur: **Natural Faber, S.L.  
28224 Pozuelo de Alarcon (Madrid) (ES)**

Remarques:

Revendications modifiées conformément à la règle  
137(2) CBE.

(54) **Règle maîtresse encastrée possédant un couvercle réglable et mode d'installation sur les revêtements muraux**

(57) RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX qui se fixe directement sur les faces de la cloison ou les structures métalliques des parois, séparée du sol du plancher et nivelée en étant dorénavant le niveau de référence pour tout le reste du chantier, en servant en outre de racloir déterminante de l'épaisseur du revêtement du mur par arasement vertical et de base d'appui des matériaux employés pour ledit revêtement. La règle à niveler est composé d'un profil de base (14) cannelé de section ouverte avec une fonction de règle et d'un autre démontable et réglable avec une fonction de couvercle (26,36) qui s'assemblent par clippage ou encastrement en créant deux logements indépendants pour des câblages, des tuyauteries ou d'autres services.

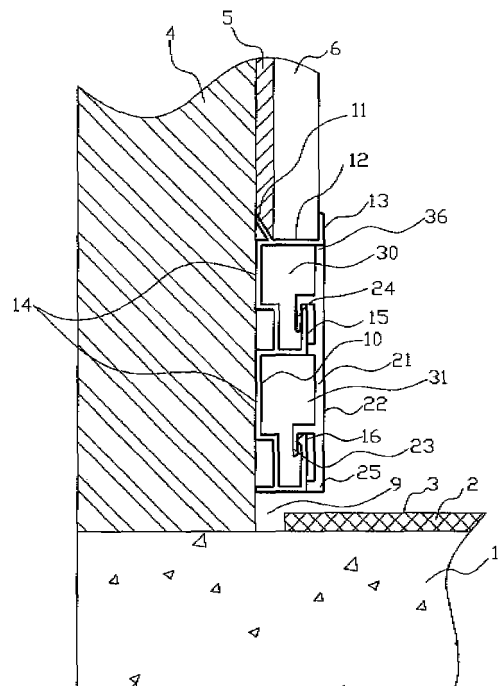


fig. 4

**EP 2 090 717 A1**

## Description

### OBJET DE L'INVENTION

**[0001]** L'invention concerne une règle à niveler maîtresse composée d'un profil de base et divers profils complémentaires et une forme d'installation pour l'encastrement dans des revêtements muraux, assemblés par clippage ou encastrement, le profil de base étant cannelé de section ouverte avec une fonction de règle à niveler qui demeure fixé au parement (vertical) et un autre étant démontable et réglable avec une fonction de couvercle. Le profil de base de règle sert en tant qu'outil de nivellement, appui et guide pour l'application de revêtements ou recouvrements muraux variés, aussi sous forme de plaques (plaques de plâtre sec, des carreaux de faïence ou des panneaux en bois ou d'autres matériaux) que d'enduits humides (plâtre et mortiers), et en outre, il permet le logement en son sein des moyens de services tels que : câblage ou tuyauteries. Le couvercle est monté à la fin du chantier, par clippage, de préférence, encastrement ou similaire, en pouvant être retiré pour des tâches de maintenance, réparation ou remplacement et elle a également diverses utilités, comme couvercle de protection pendant la durée du chantier, pour le maintien de matériaux traditionnels et comme lambris en soi-même.

**[0002]** La règle à niveler multifonctions objet de l'invention et sa forme d'installation est fixée directement sur les faces de la cloison ou les structures métalliques des parois de forme solide, stable et durable (soit par clouage, rivetage, vissage ou collage) séparée du sol du plancher et nivelé en état dorénavant le niveau de référence pour tout le reste du chantier, et en servant en même temps de racloir déterminante de l'épaisseur du revêtement du mur par arasement vertical et de base d'appui des matériaux employés pour ledit revêtement.

**[0003]** Le couvercle de protection selon l'invention, jetable ou pas, sert à rigidifier la règle et maintenir propre son intérieur pendant le chantier ainsi qu'à prolonger successivement la règle à niveler dans la mesure ou la longueur nécessaire pour maintenir le niveau.

**[0004]** Le deuxième modèle de couvercle est préparé pour supporter des lambris ou des moulures de matériaux traditionnels comme le bois, la pierre naturelle ou composite, ou des carreaux en faïence ou d'autres.

**[0005]** L'option de couvercle définitif est mise en place une fois terminés les travaux d'installation du revêtement final de la paroi, avec le sol installé, avec le chantier propre et terminé et sans aucune nécessité d'outils car il est monté par clippage ou encastrement. Son système de fixation permet un montage et démontage illimité, une grande variété de finissage et de designs, et est spécialement propre et esthétique en n'étant pas fixé par des clous ou des vis.

**[0006]** Le système de clippage ou encastrement règle-couvercle permet de régler le couvercle en hauteur afin se s'ajuster au niveau du sol fini du chantier, soit textile, en bois, laminés, dalles ou crépi.

### ANTECEDENTS DE L'INVENTION

**[0007]** Actuellement, il n'existe pas de règles à niveler maîtresse encastrables dans des revêtements muraux qui s'intègrent définitivement dans le chantier terminé et qui en outre ont d'autres fonctionnalités techniques, comme celle de canaliser des câbles ou de tuyauteries, et qui servent également de support des différents achevements inférieurs des parements verticaux tels que des moulures ou des lambris. Ceux qui existent actuellement avec une possible fonction de ce type, sont les goulottes typiques pour des installations ou ce sont des éléments définis strictement comme lambris non encastrables constitués d'une base et une moulure-couvercle où la base est toujours mise en place au-dessus du revêtement mural. Dans les brevets suivants DE 295 05 098 U1 "SOCHELLEISTE MIT ROHRHALTERUNG" au nom de SPAHN, Jürgen, EP 0 829 595 A2 "KATALYSATOR UND VERFAHREN ZUR KATALYTISCHEN ABGASREINIGUNG IN DMT-PROZESS" au nom de Hüls Aktiengesellschaft, DE 196 29 151 A1 "VERKLEIDUNGSLEISTENSYSTEM" au nom de LIEBERWIRTH VOLKER DIPL. ING, CH 397 0230 A y PT 100 248 B "CALHA DE COLOCACAO PARA CANALIZACOES DE ALIMENTACAO" au nom de HEWING GMBH, on revendique des usages de lambris d'installation sur un chantier fini de parois et sols. L'élément règle de l'invention s'installe avant la pose du sol et des revêtements muraux, pour accomplir sa fonction principale qui est celle de règle à guider et à niveler, aussi bien, pour l'application de tout genre de revêtements muraux et la pose de sols que celle de servir de niveau de référence pour tout le reste du chantier. En outre, le système de l'invention avec couvercle permet l'utilisation d'une large gamme de finissages, y compris les traditionnels en bois, carreaux de faïence ou pierre.

### ACTIVITÉ INVENTIVE

**[0008]** L'aspiration de l'invention selon on peut le résumer à partir de l'exposé relatif à l'objet de celle-ci dans les paragraphes préliminaires de ce mémoire, sont l'apport d'un élément constructif ayant d'importants avantages pour le constructeur, l'installateur et l'applicateur de revêtement mural à la phase de piquetage du chantier car on apporte un élément solide nivelé qui sert d'appui pour l'application ou installation des revêtements ainsi que de niveau de référence pour tous les éléments postérieurs et intégrants de la construction car le niveau physique et d'appui créé est unique et définitif pour tout le chantier, à différence de la ligne (raie) marquée jusqu'à présent et qui disparaît à mesure que le chantier avance. En outre, pour l'utilisateur final elle constitue une goulotte intégrée dans le parement vertical de grande utilité, facile à maintenir et à remplacer, capable de loger en son sein, au moment de l'installation ou lors de postérieurs renouvellements et conditionnements, câblages ou tuyauterie sans nécessité d'ouvrage, avec l'avantage de disposer

de deux modèles de couvercles, l'un sert de support pour les lambris traditionnels et l'autre est décoratif qui peut être utilisé comme achèvement final dans le même but. Aussi bien l'un que l'autre sont réglables en hauteur afin d'absorber les différentes épaisseurs des revêtements des sols. Le couvercle de protection sur le chantier peut être réutilisé lors des chantiers suivants successifs.

**[0009]** Une idée plus large des caractéristiques de l'invention sera réalisée à la suite, en faisant référence aux feuilles de dessins annexées à ce mémoire, qui d'une manière schématique et uniquement à titre d'exemple représentent les détails préférés et essentiels du brevet.

## DESCRIPTION DE L'INVENTION

**[0010]** Centrée sur l'illustration correspondante des représentations de l'invention, on réalise ladite description sur une réalisation préférée sur la base de ce qui suit :

## DESSINS

**[0011]** La figure 1 est une section verticale et transversale de l'installation d'une version essentielle de règle à niveler (10). La règle (10) pour des revêtements sous forme de panneaux collés muraux (6) se fixe sur le parement vertical brut (4), qui peut être une cloison en brique ou une structure métallique, au moyen de vis ou encollage et qui demeure complètement encastré sous le revêtement (6) sous forme de panneau de la paroi (4) qui est placée sur celle-ci. La règle (10) est séparé du plancher (1) en laissant un espace de séparation (9) qui est la hauteur prévisible de l'épaisseur du pavement (2) plus la tolérance stipulée en déterminant la cote du sol fini (3). Les plans verticaux (14) de ce modèle de règle (10) entrent en contact avec la paroi (4) pour permettre une fixation solide de la règle (10) au moyen de différents éléments de fixation (rivets, tire-fonds, vis, goujons ou d'autres). La lèvre (16) et le crochet (15) servent au clipage ou encastrément des différents modèles de couvercles et délimitent des cavités de logement pour des installations de service.

**[0012]** Le plan incliné du segment (11) détermine l'épaisseur de colle (5) qui est appliquée lors de la pose des revêtements sous forme de panneaux (6), et il sert également de guide pour le positionnement de ceux-ci sur le plan (12) qui définit le niveau horizontal. Le segment vertical (13) sert de butée pour la plaque de revêtement sous forme de panneau (6). La boîte formée par les éléments (11) et (13) garantit la pose correcte et le nivelage de la plaque de revêtement sous forme de panneau (6).

**[0013]** La figure 2 est une section identique à l'antérieure de l'installation d'une autre réalisation de règle à niveler (17). Dans ce cas, c'est une règle (17) pour des revêtements humides muraux (7) qui est définie comme dans la figure 1, dans sa première partie, avec la différence des trois lèvres (18) qui servent d'ancrage pour le revêtement humide mural (7). La lèvre extérieure (18)

sert de règle pour appuyer les outils d'arasement des mortiers et plâtres humides.

**[0014]** La figure 3 est une section identique aux antérieures de l'installation d'une autre réalisation de règle à niveler (19). Dans ce cas, c'est une règle (19) pour revêtements sous forme de panneaux vissés (8) sur des parements verticaux ou des montants métalliques (4) qui se définit comme dans la figure 1, avec la seule différence que sur la partie supérieure de la règle (19) il n'existe qu'une lèvre (20) qui est celle qui sert de butée pour les panneaux (8).

**[0015]** La figure 4 est une section identique aux antérieures de l'ensemble composé par les éléments de la figure 1 et le couvercle provisoire de chantier (21) qui sert à rigidifier et éviter des déformations de la règle (10), à prolonger successivement la règle à niveler (10) dans la mesure ou la longueur nécessaire pour maintenir le niveau ainsi que protéger son intérieur de la saleté pendant le chantier. Le couvercle (21) est clipé ou encastré dans la règle (10) sur sa partie haute par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur de crochet (15) de la règle (10), et sur sa partie inférieure au moyen des dents (23) du couvercle (21) qui s'emboîtent avec la dent de la lèvre (16) de la règle (10) en laissant complètement alignées ou en position coplanaire la surface verticale extérieure (13) de la règle (10) avec la face (22) du couvercle (21). Le rebord (25) du couvercle (21) maintient pressé le couvercle (21) avec la règle (10). La partie supérieure (36) du couvercle (21) est emboîté sous le segment (13) de la règle (10) pour rigidifier le plan (12) d'appui pour les revêtements sous forme de panneaux collés muraux (6). L'ensemble règle (10) plus couvercle (21) crée deux cavités fermées et indépendantes qui sont les (30) et (31) pour le logement d'installations de service ou d'autres buts.

**[0016]** La figure 5 es une section identique aux antérieures de l'ensemble composé par la figure 1 et le couvercle définitif (26). Le couvercle (26) est clipé ou encastré dans la règle (10) sur sa partie haute par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) de la règle (10), et sur sa partie inférieure au moyen des dents (23) du couvercle (26) qui s'emboîtent avec la dent de la lèvre (16) de la règle (10). Le couvercle (26) est réglé en hauteur au moyen des dents (23) afin d'ajuster la partie inférieure (37) du couvercle (26) avec le niveau du sol fini (3). Le flanc (28) du couvercle (26) maintient pressé le couvercle (26) avec la règle (10). La nervure supérieure (29) du couvercle (26) sert de rigidificateur en même temps qu'il est ajusté au revêtement sous forme de panneau collé (6). L'ensemble règle (10) plus couvercle (26) crée deux cavités fermées et indépendantes qui sont les (30) et (31) pour le logement d'installations de service ou d'autres buts.

**[0017]** La figure 6 est une section identique aux antérieures de l'ensemble composé par les éléments de la figure 2 et le couvercle définitif (26) décrit dans la figure 5.

**[0018]** La figure 7 est une section identique aux antérieures de l'ensemble composé par les éléments de la

figure 3 et le couvercle définitif (26) décrit dans la figure 5.

**[0019]** La figure 8 est une section identique aux antérieures de l'ensemble composé par la figure 1 et le couvercle support (32) pour des lambris ou moulures de matériaux traditionnels (34). Le couvercle (32) est clipé ou encastré dans la règle (10) sur sa partie haute par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) de la règle (10), et sur sa partie inférieure au moyen des dents (23) du couvercle (32) qui s'emboîtent avec la dent de la lèvre (16) de la règle (10). Le couvercle (32) est réglé en hauteur au moyen des dents (23) afin d'ajuster la partie inférieure (35) du couvercle (32) avec le niveau du sol fini (3). La lèvre (28) du couvercle (32) maintient pressé le couvercle (32) avec la règle (10). La face (33) du couvercle (32) est cannelée pour faciliter l'ancrage des lambris ou moulures de matériaux traditionnels (34), lesquels sont appuyés sur le rebord (35). L'ensemble règle (10) plus couvercle (32) crée deux cavités fermées et indépendantes qui sont les (30) et (31) pour le logement d'installations de services ou d'autres buts.

**[0020]** Une fois décrite convenablement la nature de l'invention on constate aux effets opportuns que celle-ci ne se limite pas aux détails exacts de cet exposé, mais au contraire, on y introduira les modifications considérées opportunes, si toutefois cela ne modifie pas les caractéristiques essentielles de celle-ci, qui sont revendiquées à la suite.

## Revendications

1. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX du type constitué par un profil creux et leur couvercle de matériaux légers et résistants qui selon sa forme d'installation EST **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** c'est une règle à niveler qui se fixe directement sur le parement vertical brut (4), que se soit une cloison en brique ou une structure métallique, avant la pose ou application du revêtement mural (6), (7) ou (8), et séparée du plancher (1) en laissant un espace de séparation (9) qui est la hauteur prévisible de l'épaisseur du pavement (2) plus la tolérance stipulée en déterminant la cote du sol fini (3).
2. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 1, qui selon sa forme d'installation EST **CARACTÉRISÉE EN CE QU'**elle demeure encastrée et sert de support et de racloir déterminante du niveau et de l'épaisseur de tous les types de revêtements de finissages muraux comme des plaques ou des panneaux collés (6), enduits humides (7) ou des panneaux vissés (8).
3. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COU-

VERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 1, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle provisoire de chantier (21) sert, au moyen de son bord supérieur (36) qui s'emboîte sous le segment (12) de la règle à niveler, à rigidifier celle-ci pour sa fonction de support des revêtements muraux, pour la prolonger successivement en maintenant le niveau ainsi que pour protéger son intérieur de la saleté pendant le chantier.

4. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 3, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle provisoire de chantier (21) est démontable et se clippe ou encastre dans la règle à niveler par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) et au moyen des dents (23) qui s'emboîtent avec la dent de la lèvre (16), en le laissant complètement pressé avec la règle par la lèvre (25) et en alignant ou positionnant en position coplanaire la surface verticale extérieure (13) de la règle avec la face (22) du couvercle (21) et en créant deux cavités fermées et indépendantes (30) et (31).
5. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendications 3 et 4, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle définitif (26) est démontable et se clippe ou encastre dans la règle à niveler par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) et au moyen des dents (23) qui s'emboîtent avec la dent de la lèvre (16), en le laissant complètement pressé avec la règle par la lèvre (28) et en créant deux cavités fermées et indépendantes (30) et (31).
6. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 5, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle définitif (21) est réglé en hauteur au moyen des dents (23) afin d'ajuster la partie inférieure (37) du couvercle (26) avec le niveau du sol fini (3) et a une nervure supérieure (29) qui sert de rigidificateur en même temps qu'il s'ajuste au revêtement sous forme de panneau collé (6).
7. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendications 3 à 6, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle (32) pour des lambris ou moulures de matériaux traditionnels (34) est démontable et se clippe ou encastre dans la règle à niveler par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) et au moyen des dents (23) qui s'emboîtent avec la

dent de la lèvre (16), en le laissant complètement pressé avec la règle par la lèvre (28) et en créant deux cavités fermées et indépendantes (30) et (31).

8. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 7, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle (32) pour des lambris ou moulures de matériaux traditionnels (34) est réglé en hauteur au moyen des dents (23) afin d'ajuster la partie inférieure (35) du couvercle (34) avec le niveau du sol fini (3).

**Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.**

1. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX du type constitué par un profil creux et leur couvercle, de matériaux légers et résistants qui selon sa forme d'installation **EST CARACTÉRISÉE EN CE QUE** c'est une règle à niveler qui se fixe directement sur le parement vertical brut (4), que se soit une cloison en brique ou une structure métallique, avant la pose ou application du revêtement mural (6), (7) ou (8), et séparée du plancher (1) en laissant un espace de séparation variable (9) qui est la hauteur prévisible de l'épaisseur du pavement (2) *ou d'autres*, plus la tolérance stipulée en déterminant la cote *réglable* du sol fini *au moyen d'un ensemble d'onglettes (23) disposés sur le corps de la règle (10) et un ancrage individuel (16) contenu sur le couvercle (21)*.

2. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 1, qui selon sa forme d'installation **EST CARACTÉRISÉE EN CE QU'**elle demeure encastrée et sert de support et de racloir déterminante du niveau et de l'épaisseur de tous les types de revêtements de finissages muraux comme des plaques ou des panneaux collés (6), enduits humides (7) ou des panneaux vissés (8).

3. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 1, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle provisoire de chantier (21) sert, au moyen de son bord supérieur (36) qui s'emboîte sous le segment (12) de la règle à niveler, à fermer la règle maîtresse, celle-ci pour sa fonction de support des revêtements muraux, pour la prolonger successivement en maintenant le niveau ainsi que pour protéger son intérieur de la saleté pendant le chantier.

4. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 3, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle provisoire de chantier (21) est démontable et se clippe ou encastre dans la règle à niveler par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) et au moyen des ensemble d'onglettes (23) qui s'emboîtent avec un seul ancrage de la lèvre (16) en le laissant complètement pressé avec la règle par la lèvre (25) et en alignant ou positionnant en position coplanaire la surface verticale extérieure (13) de la règle avec la face (22) du couvercle (21) et en créant deux cavités fermées et indépendantes (30) et (31).

5. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendications 3 et 4, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle définitif (26) est démontable et se clippe ou encastre dans la règle à niveler par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) et au moyen des l'ensemble d'onglettes (23) qui s'emboîtent avec un seul ancrage de la lèvre (16), en le laissant complètement pressé avec la règle par la lèvre (28) et en créant deux cavités fermées et indépendantes (30) et (31).

6. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 5, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle (21) est réglé en hauteur au moyen des l'ensemble d'onglettes (23) afin d'ajuster la partie inférieure (37) du couvercle (26) avec le niveau du sol fini (3) et a une nervure supérieure (29) qui sert de rigidificateur en même temps qu'il s'ajuste au revêtement sous forme de panneau collé (6).

7. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon les revendications 3 à 6, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE** le couvercle (32) pour des lambris ou moulures de matériaux traditionnels (34) est démontable et se clippe ou encastre dans la règle à niveler par la languette (24) qui s'emboîte à l'intérieur du crochet (15) et au moyen des l'ensemble d'onglettes (23) qui s'emboîtent avec un seul ancrage de la lèvre (16), en le laissant complètement pressé avec la règle par la lèvre (28) et en créant deux cavités fermées et indépendantes (30) et (31).

8. RÈGLE MAÎTRESSE ENCASTRÉE AVEC COUVERCLE RÉGLABLE ET FORME D'INSTALLATION SUR DES REVÊTEMENTS MURAUX selon la revendication 7, **CARACTÉRISÉE EN CE QUE**

le couvercle (32) pour des lambris ou moulures de matériaux traditionnels (34) est réglé en hauteur au moyen de des l'ensemble d'onglettes (23) afin d'ajuster la partie inférieure (35) du couvercle (34) avec le niveau du sol fini (3).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

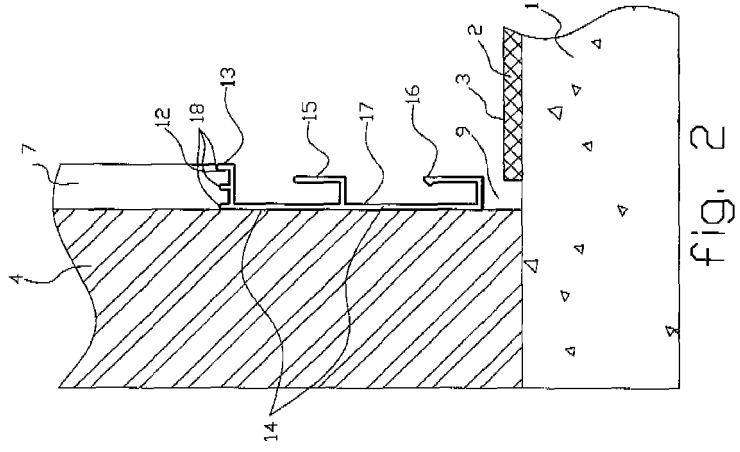


fig. 2

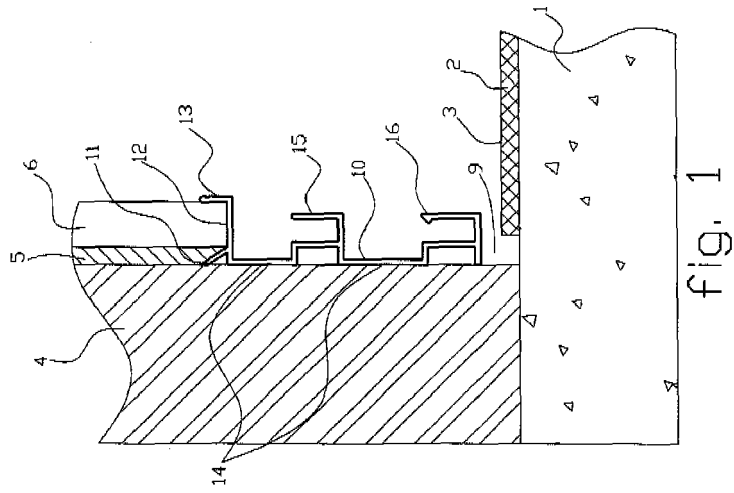


fig. 1

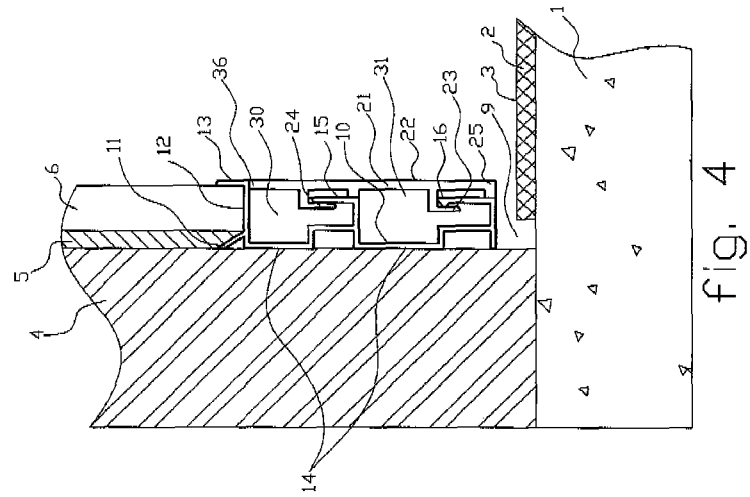


fig. 4

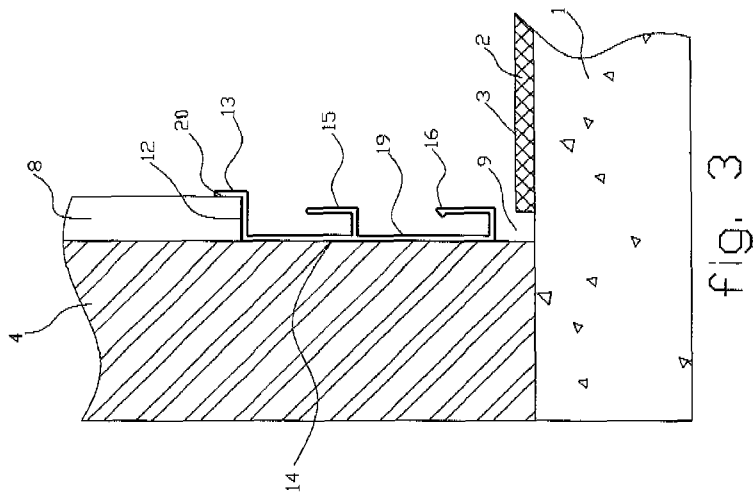
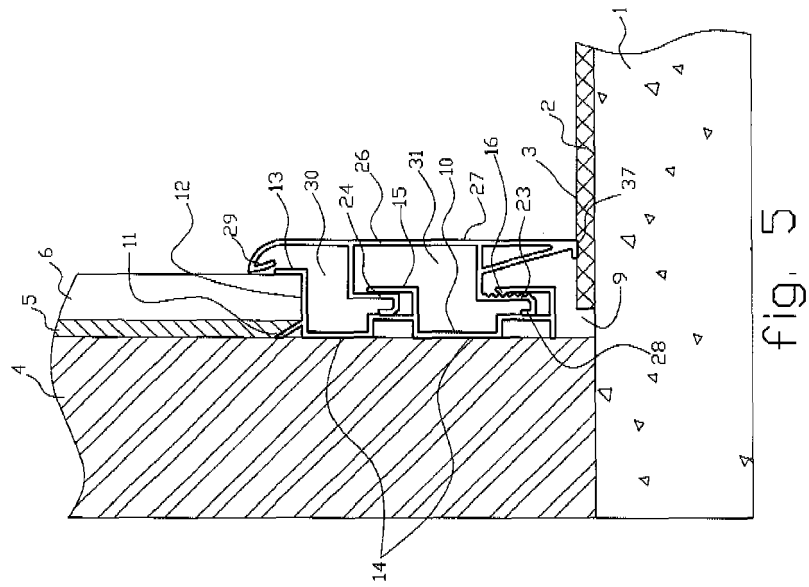
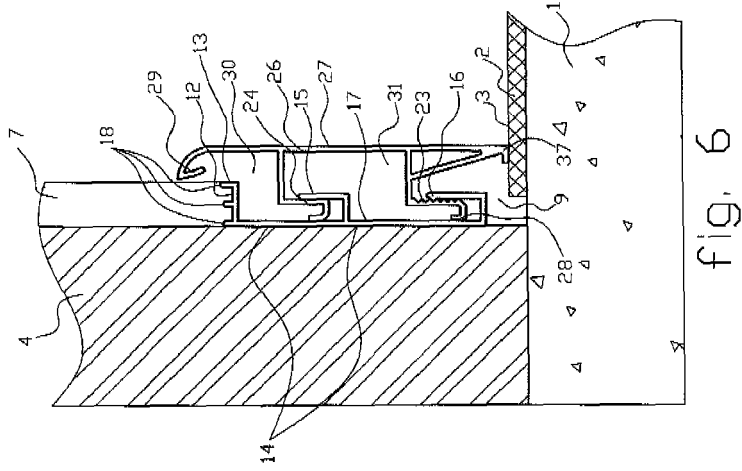
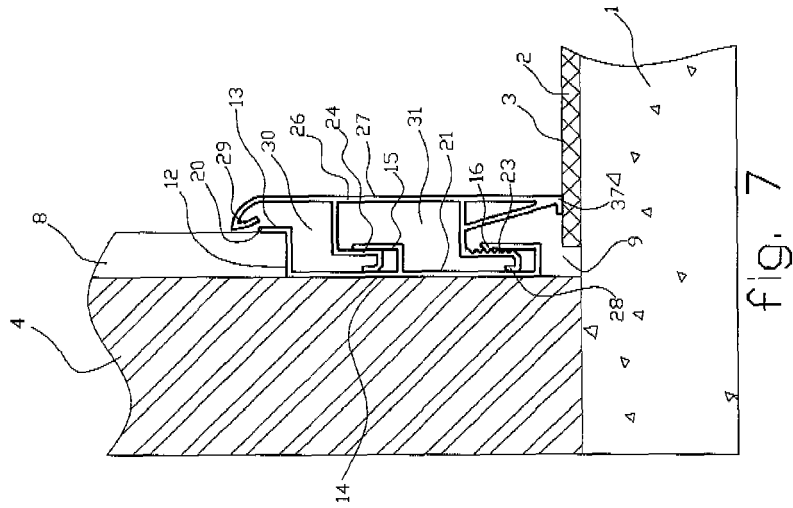
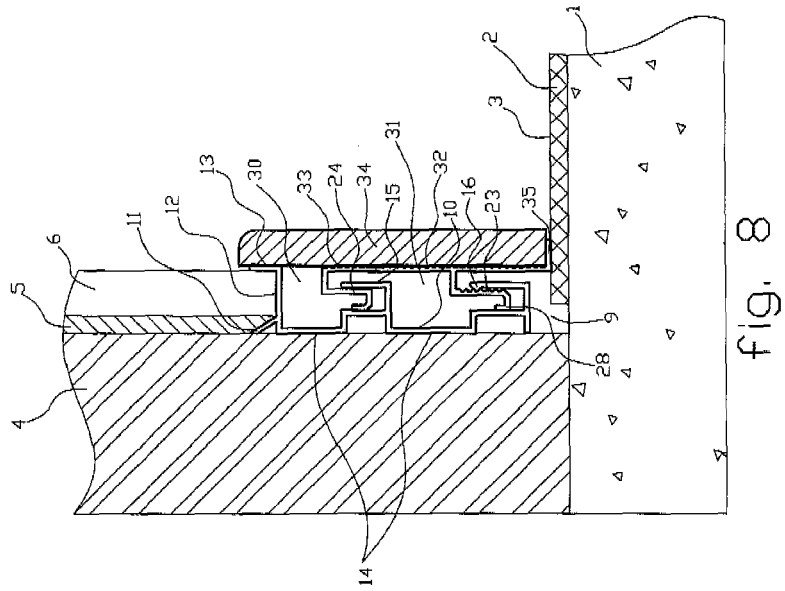


fig. 3











DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 20 2007 003942 U1 (PROFILI ITALIA S P A [IT]) 6 juin 2007 (2007-06-06) * figures 1,2 *	1-8	INV. E04F19/04
X	FR 2 729 417 A (OMNIPLAST [FR]) 19 juillet 1996 (1996-07-19) * figures 1,4 *	1,2	
A		5	
X	WO 2004/113644 A (TERMAVIEW PTY LTD [AU]; LAVELL PETER MAXWELL [AU]) 29 décembre 2004 (2004-12-29) * figure 23 *	1,2	
X	DE 198 00 517 C1 (ATS KUNSTSTOFFTECHNIK GMBH & C [DE]) 26 août 1999 (1999-08-26) * figures 1-3 *	1-4	
X	GB 1 574 827 A (SWISH PROD) 10 septembre 1980 (1980-09-10) * figure *	1,2	
A		5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
X	US 5 336 849 A (WHITNEY CHARLES A [US] ET AL) 9 août 1994 (1994-08-09) * figures 2,3 *	1-5	E04F
X	AU 636 508 B2 (ROGER WILLIAM FRANKS) 29 avril 1993 (1993-04-29) * figure 3c *	1-5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		24 juillet 2008	Severens, Gert
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 38 0043

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-07-2008

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 202007003942 U1	06-06-2007	ES 1065187 U FR 2899262 A3	01-07-2007 05-10-2007
FR 2729417 A	19-07-1996	AUCUN	
WO 2004113644 A	29-12-2004	CA 2555038 A1 EP 1649120 A1 US 2007017174 A1	29-12-2004 26-04-2006 25-01-2007
DE 19800517 C1	26-08-1999	AUCUN	
GB 1574827 A	10-09-1980	AUCUN	
US 5336849 A	09-08-1994	CA 2074971 A1 EP 0637864 A1 ES 2138782 T3	18-07-1993 08-02-1995 16-01-2000
AU 636508 B2	29-04-1993	AU 8345191 A	05-03-1992

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- DE 29505098 U1 [0007]
- EP 0829595 A2 [0007]
- DE 19629151 A1 [0007]
- CH 3970230 A [0007]
- PT 100248 B [0007]